

## **ANNEXES**

### **à l' Arrêté du 20 décembre 2007**

fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des attachés d'administration hospitalière prévus à l'article 5 du décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des attachés d'administration et modifiant le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière

## **ANNEXE I**

### **PROGRAMME DE LA PREMIERE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA PREMIERE ÉPREUVE D'ADMISSION**

La première épreuve d'admissibilité et la deuxième épreuve d'admission font appel aux connaissances générales du candidat, à ses qualités de réflexion personnelle et d'expression écrite. Elle doit permettre d'apprécier non seulement son aptitude à l'analyse des faits et des idées, mais également ses capacités d'argumentation, soit dans l'exposé d'une interprétation personnelle, soit la présentation et la discussion des idées exprimées par un tiers.

## ANNEXE II

### PROGRAMME DE LA DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSION

#### DROIT PUBLIC

##### **1 – Les sources du droit public**

La Constitution  
La loi  
Les principes généraux du droit  
Les règlements administratifs  
Les normes internationales  
Le droit communautaire  
La hiérarchie des normes juridiques

##### **2 – Institutions politiques et droit constitutionnel**

L'élaboration des constitutions ; les différents types de constitutions  
Le contrôle de constitutionnalité ; les cours constitutionnelles  
La souveraineté politique et ses modes d'expression  
La représentation et les régimes électoraux  
Les institutions politiques actuelles de la France : la Constitution du 4 octobre 1958,  
l'organisation des pouvoirs, les rapports entre les pouvoirs

##### **3 – Droit administratif**

###### 3.1. L'organisation administrative :

- l'Etat et les collectivités territoriales ; déconcentration et décentralisation ; contractualisation ;
- les relations de l'administration et des administrés ;
- l'administration consultative ; la procédure administrative non contentieuse ;
- l'administration de l'Etat : administration centrale, services déconcentrés, préfet ;
- les collectivités territoriales : la région, le département, la commune ;
- les établissements publics ;
- les autorités administratives indépendantes.

###### 3.2. La justice administrative :

- l'organisation de la juridiction administrative ;
- le principe de séparation des autorités administratives et judiciaires : le tribunal des conflits ;
- les recours en annulation et les recours de pleine juridiction ;
- les principes généraux du contentieux administratif ;

### 3.3. L'activité administrative :

- le service public ; notion ; différents types de service public ;
- la police administrative ;
- l'acte administratif unilatéral : les actes réglementaires, les actes individuels ; hiérarchie des actes administratifs ;
- les contrats administratifs, les marchés publics ;
- les biens : domaine public, domaine privé, travaux publics ;
- le principe de légalité et le contrôle de la légalité.

## ANNEXE III

### PROGRAMME DE LA DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSION

#### LEGISLATION SOCIALE ET AIDE SOCIALE

##### **1. Législation de sécurité sociale**

1. Le système français de sécurité sociale : principes, évolution historique, organisation actuelle :

- le régime général des salariés ;
- notions générales sur les régimes spéciaux et autonomes ;
- les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance ;
- la mutualité ;
- le fonctionnement des caisses.

2. Les comptes de la sécurité sociale : évolution passée et prévisible des dépenses et des recettes :

- la sécurité sociale dans l'économie nationale ;
- les lois de financement de la sécurité sociale : élaboration, structure, prévisions de recettes, objectifs de dépenses, ONDAM ;
  - la compensation ;
  - les sources de financement (cotisation, CSG, impôt) et l'assiette des cotisations.

3. Les prestations familiales et la politique de la famille :

- les aides au logement.

4. Les assurances maladie et maternité :

- les prestations en nature et en espèces ;
- l'assurance maladie et la politique de santé ;
- les rapports entre les prescripteurs et les organismes d'assurance maladie ;
- la prévention ;
- l'action sanitaire et sociale des caisses ;
- les relations entre l'hôpital et les caisses d'assurance maladie.

5. L'assurance vieillesse :

- les systèmes de retraite et leur évolution ;
- la couverture du risque invalidité ;
- les prestations aux handicapés enfants et adultes.

6. Les accidents du travail et les maladies professionnelles :

- prévention ;
- réparation ;
- rééducation.

7. Le contentieux de la sécurité sociale.

8. Généralités sur la sécurité sociale dans les autres pays de l'Union européenne.

9. Le droit international de la sécurité sociale.

10. La sécurité sociale et les politiques de l'emploi.

## **2. Droit de l'aide sociale**

2.1. La notion de l'aide sociale :

- le droit de l'aide sociale ;
- la place de l'aide sociale parmi les systèmes de protection sanitaire et sociale (santé publique, sécurité sociale, action sociale, protection de l'enfance, lutte contre la pauvreté et les exclusions).

2.2. Les règles générales de l'aide sociale :

- l'organisation administrative, financière et contentieuse de l'aide sociale (avant et depuis la décentralisation) ;
- le fonctionnement de l'aide sociale (l'admission, le contentieux, la récupération des prestations versées, les rapports entre l'aide sociale et l'obligation alimentaire, etc.).

2.3. Les formes d'aide sociale :

- l'aide médicale ;
- l'aide sociale à l'enfance ;
- l'aide sociale aux personnes âgées ;
- l'aide sociale aux personnes handicapées ;
- l'aide sociale à la famille ;
- l'aide sociale à l'hébergement et à la réadaptation sociale.

2.4. Caractéristiques générales de l'aide sociale dans les principaux pays européens.

## ANNEXE IV

### PROGRAMME DE LA DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSION

#### MACRO-ÉCONOMIE

##### **1. Caractéristiques de l'économie française**

1.1. Les structures démographiques de la France.

1.2. L'appareil de production français.

1.3. Le financement de l'activité : monnaie, création de la monnaie, intermédiaires financiers, marché monétaire, marché financier.

1.4. La mesure de l'activité et la prévision économique :

Le système élargi de la comptabilité nationale (cadre central, tableaux de synthèse).

Les agrégats.

Les comptes satellites.

Les budgets économiques.

La modélisation macroéconomique.

La planification française.

1.5. La place du secteur de la santé dans l'économie financière.

##### **2. Relations économiques internationales**

2.1. La balance des paiements.

2.2. Les relations commerciales internationales :

Théories du commerce international.

Organisation et structure internationale des échanges.

2.3. Marché des changes, convertibilités des monnaies et mécanismes d'ajustement des balances des paiements.

2.4. Les institutions et relations monétaires internationales depuis 1944.

##### **3. Equilibre et déséquilibres macro-économiques**

3.1. Principales variables de l'activité économique : consommation, épargne, investissement, dépenses publiques, exportations, importations.

3.2. L'équilibre macroéconomique.

3.3. La répartition des revenus : les inégalités des revenus.

3.4. Le chômage, l'inflation, la croissance économique, les déséquilibres extérieurs : relations macroéconomiques fondamentales : loi d'Okun, relation de Philips, contrainte externe.

#### **4. Politiques économiques**

4.1. La politique conjoncturelle : politique budgétaire, politique monétaire, politique des changes, politique du commerce extérieur.

4.2. La politique des revenus, la redistribution.

4.3. La politique industrielle.

4.4. Les politiques communautaires. »

## ANNEXE V

### PROGRAMME DE LA DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSION

#### FINANCES PUBLIQUES

#### **1. Cadres des finances publiques contemporaines**

#### **2. Principes du droit budgétaire**

2.1. Genèse des principes et adaptation  
Annualité, unité, universalité, spécialité

2.2. La portée de l'équilibre budgétaire  
Etat  
Collectivités locales

2.3. Approche juridictionnelle des principes  
Conseil constitutionnel  
Juridictions financières

#### **3. Notions de droit budgétaire**

- 3.1. Du budget à la loi de Finances  
Catégories de lois de Finances (loi de Finances annuelle, loi de Finances rectificative, loi de règlement)
- 3.2. Les particularités de la loi de financement de la sécurité sociale
- 3.3. Budgets et comptes des collectivités locales

#### **4. Elaboration des documents budgétaires**

- 4.1. Les méthodes d'aide à la décision  
Historique (budgets fonctionnels)  
Les méthodes RCB – ZBB – Evaluation
- 4.2. Le rôle des Exécutifs  
Institutions : autorités de préparation (ministre des Finances, Etat)  
Calendrier : exécutifs locaux, collectivités locales, rénovation du cycle de préparation 1996
- 4.3. Le rôle du débat d'orientation  
Assemblée nationale et Sénat  
Collectivités locales

## **5. L'autorisation budgétaire**

### 5.1. L'autorisation parlementaire

Initiative – droit d'amendement

Procédure de vote (vote sur les parties)

Signification de l'autorisation parlementaire (vote par titre et par ministère)

Portée du vote :

*Modifications par l'exécutif (virements, transferts, décrets d'avance) ; régulation budgétaire ;*

*Chapitre réservoir (charges communes),*

*Débudgétisation,*

*Contrôle de constitutionnalité.*

### 5.2. Collectivités locales, autorisation des Assemblées locales

Légalité des budgets locaux

Le contrôle budgétaire des Chambres régionales des Comptes

### 5.3. La mise en œuvre de l'autorisation budgétaire pour l'Etat

Décrets de répartition et mise à disposition des crédits

## **6. Le contenu des budgets**

### 6.1. L'Etat

Typologie des crédits,

Evolution des dépenses,

Le système fiscal (notions générales)

### 6.2. Les collectivités locales

Impôts locaux (généralités)

Dotations et concours de l'Etat (généralités)

Les catégories des collectivités et leurs dépenses

L'interventionnisme économique des collectivités locales.

## **7. L'exécution**

### 7.1. Le droit de la comptabilité publique

Le principe de séparation

Ordonnateur et comptable

Le processus comptable

ELOP, ALR

### 7.2. Le Trésor

Notion de Trésor et fonction du Trésor

Le réseau du Trésor (les correspondants)

Le Trésor et la modernisation des marchés financiers

Les ressources du Trésor (emprunts, bons du Trésor) et évolution des relations avec la Banque de France

### 7.3. Les relations financières Etat/collectivités locales

Avances,  
Obligations de dépôt disponibles

## **8. Les contrôles**

8.1. Typologie des contrôles

8.2. Les contrôles exercés par les juridictions (juridictionnel et gestion)

8.3. Le contrôle des Assemblées.

## ANNEXE VI

### PROGRAMME DE LA DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA DEUXIEME ÉPREUVE D'ADMISSION

#### DROIT HOSPITALIER

##### **Introduction**

Evolution historique et caractéristiques de l'organisation hospitalière française.

L'établissement public de santé dans son environnement économique.

Notions d'organisation hospitalière dans les principaux pays européens.

##### **1. Organisation hospitalière française (Lois des 31 décembre 1970 et 31 juillet 1991, ordonnances du 24 avril 1996, du 4 septembre 2003 et du 2 mai 2005)**

1.1. Le service public hospitalier :

- origine et définition ;
- missions ;
- composants : le secteur public, le secteur privé, le service de santé des armées.

1.2. Les moyens mis en place :

- territoires de santé et planification sanitaire (SROS) ;
- le régime des autorisations ;
- organes de concertation et de coopération interhospitalière :
  - l'instrumentation juridique traditionnelle : syndicats interhospitaliers ; communautés d'établissements ; groupements d'intérêt public (GIP) et d'intérêt économique (GIE) ;
  - l'instrumentation juridique nouvelle : groupements de coopération sanitaire (GCS) ;
  - le classement des établissements assurant le service public hospitalier ;
- l'évaluation de l'activité médicale : la Haute Autorité de santé (HAS), l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP), la certification des établissements de santé, l'accréditation des personnels médicaux et soignants.

##### **2. L'organisation de l'établissement public de santé**

L'organisation administrative :

- le statut juridique de l'établissement public de santé (EPS) ;
- création, transformation, suppression des EPS ;
- les principes de la nouvelle gouvernance hospitalière ;
- les organes de décision à l'EPS : conseil d'administration, directeur, conseil exécutif ;
- les instances consultatives.

L'organisation médicale :

- pôles d'activité, services, unités fonctionnelles ;
- la contractualisation interne.

Les contrôles et la tutelle exercés par l'Etat, ses services déconcentrés (DRASS, DDASS) et par l'ARH.

Les régimes spéciaux de l'administration générale de l'Assistance publique à Paris, des Hospices civils de Lyon et de l'Assistance publique à Marseille.

### **3. Les statuts des personnels**

3.1. Personnel médical des établissements publics de santé :

- la démographie médicale hospitalière ;
- les praticiens exerçant à temps plein : personnels enseignants et hospitaliers, praticiens hospitaliers ;
- les praticiens exerçant à temps partiel ;
- les praticiens attachés ;
- les internes ;
- les études médicales à l'hôpital ;
- les consultants.

3.2. Personnels soumis au titre IV du statut général de la fonction publique (loi du 9 janvier 1986) :

La démographie des personnels hospitaliers non médicaux.

3.2.1. Règles générales :

- droits et obligations des fonctionnaires hospitaliers ;
- titre IV ;
- le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière ;
- la formation permanente continue.

3.2.2. Notions sur les statuts particuliers :

Personnel de direction ; personnel administratif ; pharmaciens ; personnels des services de pharmacie, de laboratoire, d'électroradiologie ; personnel des services médicaux ; personnels d'encadrement des écoles de formation ; personnel technique ; personnel des services ouvriers, des parcs automobiles, du service intérieur ; personnel d'exécution ; personnel des services sociaux.

### **4. Le statut du malade et l'éthique dans le monde hospitalier**

4.1. Malade hospitalisé en hôpital général et en psychiatrie :

La loi du 4 mars 2002.

La charte du malade hospitalisé.

L'éthique en milieu hospitalier (loi bioéthique du 6 août 2004) :

- Comité national d'éthique ;
- Comité de protection des personnes ;
- Les prélèvements d'organes.

4.2. Malade non hospitalisé :

Les consultations externes.

## **5. Le fonctionnement économique et financier**

5.1. Gestion financière :

- la tarification à l'activité (T2A) : ses principes, son champ d'application, ses modalités de mise en oeuvre ;
- les autres sources de financement ; l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD), le plan global de financement prévisionnel (PGFP), le plan prévisionnel d'investissement (PPI) ;
- la procédure budgétaire ;
- le nouveau régime comptable des EPS.

5.2. Gestion économique :

- l'achat public.

## **6. La responsabilité des établissements publics de santé**

Responsabilité des établissements.

Responsabilité des personnels hospitaliers.

Principes généraux de la responsabilité administrative du secteur hospitalier :

- problème de compétence ;
- fondements de la responsabilité ;
- évolution législative et jurisprudentielle du régime de la responsabilité hospitalière ;
- l'indemnisation des malades sur la base de la loi du 4 mars 2002, rôle des commissions régionales de conciliation et d'indemnisation (CRCI).

## **ANNEXE VII**

### **PROGRAMME DE LA TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION**

#### **LANGUES VIVANTES**

Les candidats devront être capables de soutenir une conversation courante dans la langue choisie, le niveau de connaissance requis étant :

- ❑ Pour le concours externe, équivalent à deux années d'études après le baccalauréat (études non spécialisées en langue) ;
- ❑ Pour le concours interne, équivalent au baccalauréat.